

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	11
Présents	10
Votants	11

Séance du mardi 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude COUSTET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 3/11/2020

Présents : Jean-Claude Coustet, Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Jean-François Cédet, Sansot Didier, René Santos, Pierre Maté, Mailis Flores, France Sinde, Alain Bouchu.

Absents : Vincent Dubourg.

Procuration : V. Dubourg à Ph. Vigneau.

Secrétaire de séance : P. Maté.

2020 – 53 Objet : PRET A USAGE DE L'ESPACE ANIMALIER - CONVENTION DE PARTENARIAT PARC OURS ET COMMUNE DE BORCE.

Monsieur le Maire rappelle que le prêt à usage consenti en 2010 avec l'association Parc Ours arrive à échéance le 30 novembre 2020.

Il rappelle également que des réunions préparatoires au sein de la Commission Tourisme, animation (vie associative et culturelle, cadre de vie) Vice présidée par Monsieur Philippe VIGNEAU ont eu lieu et qu'une réunion de la Commission Mixte Parc Ours – Commune a également eu lieu pour convenir ensemble du fonctionnement de ce parc animalier.

Après avoir lue le document prêt à usage,

Après débat, après précisions complémentaires apportées par le Maire et le Vice-Président, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ce document.

De plus, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à lire la convention entre l'association Parc'Ours et la Commune de Borce

Après avoir donné les explications nécessaires,

Les membres du conseil municipal ;

Le conseil municipal ;

DECIDE l'approbation du prêt à usage pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} décembre 2020 et pour se terminer le 30 novembre 2030 date à laquelle il prendra fin sans tacite reconduction.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le prêt à usage.

SE PRONONCE favorablement pour le projet de convention prévoyant l'organisation des relations entre l'Association Parc'Ours et la Commune de Borce en vue de développer leur partenariat dans le cadre de la gestion de l'Espace Animalier communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

vote à l'unanimité pour : 11 contre : abstention :

2020 – 54 Objet : ACQUISITION PARCELLE A 1208 – REGULARISATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une place a été aménagée par la Commune sur la parcelle A 1208, il y a longtemps. Cependant ladite parcelle est toujours propriété des époux DUTHEIL.

Le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation et d'acquérir l'emprise de la place.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE l'acquisition gratuitement de la parcelle A 1208, d'une superficie de 87 m², appartenant aux époux DUTHEIL.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

vote à l'unanimité pour : 11 contre : abstention :

2020 – 55 ETAT D'ASSIETTE 2021

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. RUMEBE S, de l'Office National des forêts, concernant les coupes à asséoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après,

PARCELLE	SURFACE(ha)	PROPOSITION ONF	Mode de mobilisation
126	6.85	Inscription	Vente en totalité
127	4.62	Inscription	Vente en totalité
128	10.05	Inscription	Vente en totalité
129	3.66	Inscription	Vente en totalité

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,

DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au (x) martelage (s) de la (les) parcelle (s) n°

vote à l'unanimité pour : 11 contre : abstention :